Actu Flash

La carte verte bientôt dématérialisée

Economies en perspective chez les assureurs ! La Fédération Française de l'Assurance (FFA) vient de valider un objectif à moyen terme de dématérialisation complète de la carte verte. Cette (r)évolution est rendue possible par la mise en place du Fichier des Véhicules Assurés (FVA) et serait conforme avec la règlementation européenne, et pourrait représenter environ 90 millions d'euros annuels d'économies…

Comme nous le pressentions lors d'une récente note de conjoncture[1], la création d'un fichier centralisé des véhicules immatriculés circulant en France (le FVA) va permettre de se passer de carte verte physique. En effet, le FVA va permettre de faire le lien direct entre un véhicule et son assurance via l'immatriculation, et donc de prouver la bonne assurance d'un véhicule sans avoir recours au support papier.

Pas de blocage de Bruxelles

La FFA craignait une règlementation trop stricte et a été rassurée par les instances européennes : rien ne s'oppose à la dématérialisation de la carte verte d'un point de vue règlementaire. Le sujet est donc à l'agenda des travaux de la fédération, sans pour l'instant de date prévue pour l'aboutissement de ces projets. Les assureurs sont tous moteurs pour aboutir et pour cause, l'impression et l'envoi de cartes vertes représentent un coût important.

Une bonne nouvelle pour les assureurs

Selon le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA), ce sont un peu moins de 40 millions de véhicules qui circulent en France en 2017. Si on prend en compte les changements d'assureurs et donc le besoin d'une nouvelle carte verte, avec un turnover autour de 15% depuis la mise en place de la loi Hamon, on peut dénombrer environ 45 millions de cartes vertes imprimées et transmises aux assurés chaque année. Les frais d'impression et d'envoi[2] représentent un coût annuel d'environ 90 millions d'euros pour les assureurs Auto. En déduisant les coûts de mise en œuvre des services dématérialisés les économies resteront substantielles, sans compter les gains indirects liés à la diminution de la fraude à la carte verte, fréquente aujourd'hui.

Une mise en œuvre qui va devoir attendre

Si cette perspective d'économie motive tous les acteurs, il parait peu probable que la dématérialisation de la carte verte soit opérationnelle avant quelques années. En effet, il faudra d'abord faire évoluer la règlementation française et les outils de contrôle des forces de l'ordre. Par ailleurs, il est probable que les assureurs laissent le temps au référentiel FVA de se stabiliser avant d'envisager se baser dessus pour faire évoluer ses fameux papiers verts.

Guillaume Vachon, Manager Siltéa

[1] *Mise en place du FVA : vers la fin de la carte verte ?* - Mars 2018

[2] *Hypothèse envoi courrier : 2€, source étude Qweeby 2012*

siltéa
conseil en management

Cabinet de conseil en management exclusivement dédié au monde la Banque et de l'Assurance, SILTÉA a développé une expertise forte sur le segment de l'assurance IARD et peut donc vous accompagner efficacement :

- Analyse de vos offres au regard des critères du FVA, de la concurrence et de l'ouverture du marché
- Création et optimisation de modèles opérationnels sur toute la chaîne de valeur de l'assurance IARD particuliers et entreprises (distribution, souscription, cotisations, sinistres)
- Optimisation des processus de distribution des différentes offres

CONTACT

siltéa

Vincent MESLIN
Associé

+33 (0)1 42 68 89 89
vincent.meslin@siltea.com

siltéa

Sophie DUMONT
Responsable communication

+33 (0)1 42 68 74 48
sophie.dumont@siltea.com